



## FRANCE

Réunion biennale du Programme d'Action des Nations Unies  
en vue de prévenir, combattre, éradiquer le commerce illicite  
des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects  
(16 au 20 juin 2014)

\* \* \*

### **Intervention de M. Manuel BUFALA (New York, le 18 juin 2014)**

"Partie III: Coopération et l'aide internationales  
aux fins de la mise en œuvre du PoA"

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union Européenne.

La France considère que l'assistance aux pays dont la sécurité est affectée par les trafics d'armes et qui ne disposent pas des outils de contrôle adaptés doit constituer une priorité. A ce titre, la France finance et apporte son expertise technique à de nombreux projets conduits à titre national ou dans un cadre régional ou international (Nations unies, Union européenne ou encore Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe).

Les actions d'assistance et de coopération conduites par la France sont multiples et mobilisent de nombreux acteurs (ministère de la Défense, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, Douanes, etc.). En voici quelques exemples récents :

- Une équipe de démineurs français conduit actuellement une opération dépollution dans la région de Kindia en République de Guinée. Cette opération comporte deux volets : la « formation » d'une équipe de démineurs des forces armées guinéennes et la destruction d'environ 100 tonnes de munitions et restes explosifs de guerre.
- Les forces françaises engagées en République de Centrafrique et au Mali ont mené plusieurs opérations de désarmement et de destruction d'armes et munitions. Ainsi, au cours du mois de février 2014, la force Sangaris a détruit successivement 750 kg puis 2 tonnes de munitions (obus de mortiers, roquettes, grenades, mines, cartouches d'armes automatiques) saisies lors d'opérations de désarmement ou à l'occasion de la découverte de caches d'armes.
- La France apporte son soutien technique, matériel et financier au Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) d'Ouidah au Bénin. Ce centre propose des formations au déminage humanitaire à l'ensemble des pays d'Afrique

affectés par le problème des mines terrestres et des munitions non explosées. Il proposera également très prochainement des formations dans le domaine de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armements (PSSM) au profit des forces armées africaines et des organisations non-gouvernementales.

- Dans le cadre des actions menées par l'Union européenne en matière de lutte contre la criminalité organisée, la France contribue à la mise en place d'un réseau d'experts « armes à feu » dans les pays des Balkans occidentaux en vue d'accroître les échanges d'information sur le trafic d'armes à feu. Des actions seront prochainement engagées avec les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest ;

La France est disposée à mettre à disposition son expertise pour fournir aux Etats qui le demanderaient une assistance en matière de prévention et de lutte contre les trafics d'armes conventionnelles. Elle a, à cette fin, récemment adopté une « stratégie nationale de prévention et de lutte contre les trafics d'armes conventionnelles » dont l'un des objectifs est de contribuer au renforcement et à une meilleure coordination des programmes d'assistance menés par les différents ministères au profit d'Etats tiers dans ce domaine.

Monsieur le Président,

S'agissant plus particulièrement de la position de ma délégation sur la partie du document final sur la coopération et l'assistance, je souhaiterais souligner les points suivants :

- La fourniture d'assistance et de coopération est un acte souverain qui ne peut être rendu obligatoire ou contraint dans son application. A cet effet, la France souhaite que toutes les références à l'absence de conditionnalités dans la fourniture d'assistance et de coopération soient supprimées du document ;
- La création de mécanismes ou de fonds qui se superposeraient à des instruments existants, comme la bourse d'études de désarmement par exemple, ne nous apparaît pas opportune ;
- Comme d'autres délégations, la France soutient la recherche de synergies entre le Programme d'action et d'autres instruments, notamment l'Instrument international pour le marquage et le traçage des armes (ITI) et le Traité sur le commerce des armes, pour la fourniture d'assistance de coopération dans le domaine du contrôle et de la régulation des armements ;
- Enfin, la France s'opposera à tout langage prescriptif qui viserait un groupe d'Etats en particulier.

Je vous remercie, Monsieur le Président./.